

## Guide pour autoévaluer un programme en hygiène dentaire restauratrice – Pour les membres autorisés demandant un certificat d'inscription de spécialité

### INTRODUCTION

L'exercice de l'hygiène dentaire en Ontario est réglementé en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR) et de la *Loi de 1991 sur les hygiénistes dentaires* (LHD). Les hygiénistes dentaires doivent respecter ces lois ainsi que les règlements administratifs et les normes de l'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario (OHDO). Vous trouverez une copie de ces lois, règlements et normes de pratique sur le site Web de l'OHDO à [www.cdho.org](http://www.cdho.org).

Un membre autorisé titulaire d'un certificat d'inscription général peut faire la demande d'un certificat de spécialité pour exercer l'hygiène dentaire restauratrice en Ontario. Pour faire une demande de certificat d'inscription de spécialité, vous devez satisfaire les exigences suivantes :

1. Être titulaire d'un certificat d'inscription général de l'OHDO.
2. Avoir complété un programme en hygiène dentaire restauratrice au cours des trois dernières années.
3. Avoir fait la demande d'un certificat d'inscription de spécialité et payé les droits de demande.

**À NOTER:** Vous pouvez trouver la liste actuelle des programmes en hygiène dentaire restauratrice approuvés sur le site Web de l'OHDO ([Mon OHDO – Inscription – Hygiène dentaire restauratrice](#)).

Si vous avez complété un programme en hygiène dentaire restauratrice qui n'apparaît pas sur la liste de programmes approuvés, vous devez demander au comité d'inscription de l'OHDO d'évaluer votre programme en hygiène dentaire restauratrice ou votre programme d'études. Pour obtenir cette évaluation, vous devez remplir le formulaire d'Autoévaluation d'un programme en hygiène dentaire restauratrice et le faire parvenir à l'Ordre accompagné de toute la documentation à l'appui requise et de la demande du certificat d'inscription de spécialité.

Le présent guide vous donne toute l'information qui vous est nécessaire pour remplir et remettre le formulaire d'autoévaluation et les documents à l'appui.

### ÉVALUATION DU PROGRAMME EN HYGIÈNE DENTAIRE

#### 1. INFORMATION SUR LE COURS ET LE PROGRAMME

Avant que le comité d'inscription puisse effectuer l'évaluation de votre programme en hygiène dentaire restauratrice, vous devez avoir rempli le formulaire d'autoévaluation au complet et l'avoir fait parvenir à l'Ordre accompagné de tous les documents à l'appui requis.

Pour vous aider à remplir le formulaire d'**Autoévaluation d'un programme en hygiène dentaire restauratrice**, vous devez rassembler toute la documentation des cours et toute l'information relative au programme, y compris :

- Un répertoire de programmes ou le lien au site Web du programme, en vigueur durant la période d'études ou du diplôme de l'étudiante.
- Tous les plans de cours en vigueur durant la période d'études ou du diplôme de l'étudiante, y compris la description du cours et le contenu détaillé du cours, les objectifs d'apprentissage, les résultats et les compétences pour chaque cours.
- La durée du programme et tous les cours (montant de crédits ou d'heures attribués *pour chaque cours/semestre/année.*)
- Le nombre de crédits ou d'heures en classe, en laboratoire, en activités précliniques et cliniques et les notes obtenues *pour chaque cours.*
- La description détaillée des activités précliniques et en laboratoire et de l'expérience pratique.
- Les fiches de rendement pour les rotations pratiques cliniques supervisées et les activités directement liées aux soins de clients, y compris le nombre d'heures, les domaines d'intervention et la description détaillée de la pratique clinique supervisée.
- Les fiches de rendement pour les rotations externes dans le domaine de l'éducation, de la promotion de la santé, de la dentisterie en milieu hospitalier et dans l'exercice de l'hygiène dentaire dans la santé publique ou dans la collectivité.
- La description détaillée des méthodes d'évaluation pour chaque cours (c.-à-d. par examen, projet, épreuve hebdomadaire), y compris tous les critères d'évaluation pour les soins prodigués directement aux clients.
- Système de classement ou d'évaluation en vigueur durant la période d'études de l'étudiante.

Toute l'information du programme, y compris le plan et la description des cours, doit être celle qui était en vigueur **au cours des années de votre participation au programme.**

## **IMPORTANT INFORMATION LIÉE AUX TRADUCTIONS**

Toute la documentation relative au programme en hygiène dentaire restauratrice doit être présentée à l'OHDO dans la langue d'enseignement. Si la langue d'enseignement n'était pas l'anglais ou le français, la documentation doit alors être accompagnée d'une traduction officielle en anglais ou en français effectuée par un traducteur ou une traductrice agréée. La candidate est responsable d'obtenir une traduction officielle de toute la documentation des cours.

Un traducteur ou une traductrice agréée est autorisée à officiellement signer les traductions et à y apposer son cachet. Pour être acceptés, tous les documents traduits doivent porter le cachet d'un traducteur ou d'une traductrice agréée. Toute traduction peut faire l'objet d'une vérification de son exactitude.

## **2. FORMULAIRE D'AUTOÉVALUATION**

*Avant* de commencer votre autoévaluation, il est recommandé que vous examiniez soigneusement tous les documents liés à votre programme en hygiène dentaire restauratrice ou à votre programme d'études, afin de vous familiariser avec le contenu des documents de cours. L'autoévaluation vous demande de déterminer si une compétence particulière en hygiène dentaire restauratrice a été enseignée dans votre programme, où se trouve la preuve de cette compétence dans les documents et à quel niveau de performance elle vous a été enseignée.

**GUIDE POUR AUTOÉVALUER UN PROGRAMME EN HYGIÈNE  
DENTAIRE RESTAURATRICE - POUR LES MEMBRES AUTORISÉS  
DEMANDANT UN CERTIFICAT D'INSCRIPTION DE SPÉCIALITÉ**

COMPÉTENCES DE L'OHDO EN HYGIÈNE DENTAIRE RESTAURATRICE	ANALYSE DES ÉTUDES DE LA CANDIDATE								
	La compétence a-t-elle été enseignée dans le programme? Indiquez par une (✓)		Si OUI, où cela est-il indiqué dans le curriculum ou dans la documentation fournie? (Nom[s] du document et numéro[s] de page)		Si OUI, à quel niveau de performance cela a-t-il été exécuté durant le programme? *Utilisez la légende ci-dessus. Indiquez par une (✓)				Remarques additionnelles (p. ex. des exemples précis qui montrent la façon dont vous avez satisfait la compétence au cours du programme en hygiène dentaire ou, s'il y a lieu, par le biais d'autres formations ou cours).
	OUI	NON	Documentation	Page(s)	C	L	E	S	
1. Consigner exactement tous les détails des procédures effectuées en hygiène dentaire restauratrice.									
2. Utiliser les techniques à quatre mains lors de procédures en hygiène dentaire restauratrice. ( <i>optionnel</i> )									
3. Expliquer la pertinence du contrôle de l'humidité pour la réussite de la pose de restaurations et de prothèses dentaires. Démontrer le contrôle de l'humidité et les techniques d'isolation appropriés.									

*Extrait du formulaire d'autoévaluation*

Dans la colonne de gauche de l'autoévaluation se trouve chacune des compétences en hygiène dentaire restauratrice, qui selon l'OHDO, auraient dû être apprises dans votre programme en hygiène dentaire restauratrice. Consulter les documents de cours pour vérifier que chacune de ces compétences a été enseignée dans le programme. Si vous trouvez une preuve documentée de la compétence, cocher la case de la colonne « Oui » adjacente à cette compétence. Si elle n'apparaît dans aucun des documents de cours, cocher la case de la colonne « Non ». **Les documents de cours doivent démontrer que la compétence a été enseignée de sorte que l'OHDO puisse vérifier si vous avez appris ce qui est requis.**

Dans la colonne *Documentation*, noter le nom du document dans lequel vous avez trouvé la preuve de la compétence enseignée et indiquer dans la colonne suivante le numéro de la page où se trouve la preuve dans le document. Si les pages ne sont pas numérotées, veuillez leur attribuer un numéro de page soit en le tapant sur les copies électroniques ou en l'écrivant à la main sur la copie imprimée.

Selon l'information fournie dans les documents de cours, déterminer à quel niveau de performance la compétence a été accomplie : connaissances, laboratoire, évaluation ou soins directs aux clients. Pour vous aider ou pour obtenir de plus amples détails, utiliser la légende qui apparaît près du haut du formulaire d'autoévaluation ou consulter les descriptions de performance du tableau plus bas.

En dernier lieu, fournir dans la colonne de droite toute autre remarque nécessaire pour chaque compétence en hygiène dentaire restauratrice. Par exemple, vous pouvez fournir un exemple précis qui démontre la façon dont vous avez maîtrisé une compétence particulière au cours de votre programme en hygiène dentaire.

**C – CONNAISSANCES** : j'ai pris connaissance de cette compétence en THÉORIE SEULEMENT durant mon programme en hygiène dentaire.

**L – LABORATOIRE** : j'ai expérimenté cette compétence en laboratoire ou lors d'activités précliniques (observation, mannequins ou étudiants partenaires) au cours de mon programme en hygiène dentaire.

**E – ÉVALUATION** : j'ai personnellement fait l'objet d'une évaluation et reçu une note pour cette compétence au terme d'un cours THÉORIQUE, PRÉCLINIQUE ou en LABORATOIRE.

**S – ÉVALUATION DES SOINS DIRECTS AUX CLIENTS** : j'ai moi-même exécuté cette compétence fréquemment, indépendamment et avec habileté pour des clients/patients dont j'assumais la responsabilité, et j'ai fait l'objet d'une évaluation et reçu une note à plusieurs reprises au cours de mon programme en hygiène dentaire.

*Niveaux de performance de la compétence pour l'autoévaluation*

### 3. AUTRES DOCUMENTS REQUIS

#### *i. Preuve d'avoir complété le programme en hygiène dentaire restauratrice*

Demander à l'établissement où vous avez complété votre programme en hygiène dentaire restauratrice de faire parvenir directement à l'OHDO un **relevé de notes officiel** ou une **lettre confirmant que vous avez satisfait les exigences du programme en hygiène dentaire restauratrice**. La documentation doit comprendre votre nom complet, le nom du programme en hygiène dentaire restauratrice ou du programme d'études et la date de fin des études. Si les documents ne sont pas en anglais ou en français, vous devez en obtenir une traduction officielle en anglais ou en français.

#### *ii. Demande d'un certificat d'inscription de spécialité*

Vous pouvez effectuer la **demande d'un certificat d'inscription de spécialité** par le biais de votre compte libre-service en cliquant sur le lien *Modifier votre certificat d'inscription* sous l'en-tête *Inscription* dans votre menu. Au terme du processus en ligne, veuillez imprimer et signer le formulaire et le faire parvenir à l'Ordre avec votre dossier de demande.

Si vous avez indiqué au cours du processus en ligne que vous désirez payer vos droits de demande en ligne à l'aide d'une carte de crédit, vous recevrez un courriel vous avisant que vous pourrez effectuer le paiement dès que votre programme en hygiène dentaire restauratrice aura été évalué et que votre demande aura été approuvée.

**À NOTER** : pour connaître les droits de demande actuels, veuillez consulter le [Tableau des droits](#) sur le site Web de l'OHDO (voir *Modification pour un certificat d'inscription de spécialité sous l'en-tête Autres droits.*)

#### *iii. Description du champ de pratique de l'hygiène dentaire restauratrice*

Si vous avez complété vos études en hygiène dentaire restauratrice ailleurs qu'en Ontario, vous devez demander à l'organisme de réglementation en hygiène dentaire dans la juridiction où vous avez complété vos études en hygiène dentaire restauratrice de faire parvenir directement au bureau de l'OHDO une **description officielle de l'exercice de l'hygiène dentaire restauratrice**. Cette description doit être soumise *même si vous n'avez jamais été autorisée à exercer dans cette juridiction*. L'information aidera le comité d'inscription à comprendre le champ de pratique sur lequel était fondé le programme en hygiène dentaire.

#### iv. Formulaire B de l'OHDO

Si vous étiez autorisée à titre d'hygiéniste dentaire restauratrice dans toute juridiction à l'extérieur de l'Ontario, demander à l'organisme ou aux organismes de réglementation qui vous autorisaient à pratiquer de faire parvenir directement à l'OHDO le **formulaire B et un certificat de conduite professionnelle**.

#### v. Cours de recyclage en hygiène dentaire restauratrice

Si vous avez complété votre programme en hygiène dentaire restauratrice il y a plus de trois ans, et que vous n'avez *pas* exercé l'hygiène dentaire restauratrice dans une juridiction reconnue à l'extérieur de l'Ontario, vous devrez compléter un cours de recyclage en hygiène dentaire restauratrice approuvé avant de faire la demande d'un certificat d'inscription de spécialité. Contacter [registration@cdho.org](mailto:registration@cdho.org) pour obtenir la liste des cours de recyclage en hygiène dentaire restauratrice actuellement approuvés par l'Ordre.

#### vi. Liste de vérification pour l'autoévaluation d'un programme en hygiène dentaire restauratrice

Utiliser la **liste de vérification pour l'autoévaluation d'un programme en hygiène dentaire restauratrice** pour vous assurer que vous avez pris toutes les mesures requises et que votre demande contient la documentation exigée, peu importe qu'elle soit fournie directement à l'OHDO par vous ou par le tiers pertinent. Veuillez signer et dater la liste de vérification à l'endroit indiqué et l'inclure à votre demande adressée à l'OHDO.

### **4. ÉVALUATION PAR LE COMITÉ D'INSCRIPTION - PROCESSUS ET DÉCISION**

Une fois que le formulaire d'autoévaluation et tous les documents à l'appui ont été remis au bureau de l'OHDO, le dossier est renvoyé au comité d'inscription pour qu'il détermine si le programme d'études satisfait les exigences qu'impose l'OHDO pour un programme en hygiène dentaire restauratrice. Si toute la documentation a été reçue, et qu'aucun autre renseignement n'est requis, le comité d'inscription peut rendre sa décision environ quatre à six semaines plus tard. Le processus d'évaluation peut se prolonger si le comité d'inscription requiert d'autres documents ou des clarifications.

Lorsque le comité d'inscription détermine que le programme en hygiène dentaire restauratrice que vous avez complété est adéquat pour la demande d'un certificat d'inscription de spécialité, vous recevrez une lettre par écrit vous informant que votre demande a été approuvée. Il vous restera donc à accéder à votre compte libre-service pour payer les droits de demande de 75 \$ pour que l'on vous accorde votre certificat de spécialité.

Lorsque le comité d'inscription détermine que votre programme en hygiène dentaire restauratrice n'est *pas* adéquat pour la demande d'un certificat d'inscription de spécialité, vous recevrez une lettre par écrit vous avisant de la décision du comité d'inscription et de ses motifs. Si le programme en hygiène dentaire restauratrice n'a pas été accepté parce qu'une ou plusieurs des compétences en hygiène dentaire restauratrice n'ont pas été enseignées, le comité peut recommander de compléter des cours de recyclage pour satisfaire les exigences. La lettre du comité vous avisant de sa décision vous fournira de plus amples détails à ce sujet.

### **5. INTERJETER APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ D'INSCRIPTION**

Lorsque le comité d'inscription détermine que le programme en hygiène dentaire restauratrice que vous avez complété n'est *pas* adéquat pour la demande d'un certificat d'inscription de spécialité, vous avez le droit de demander un examen de la décision du comité. Un appel doit être soumis auprès de la *Commission d'appel et de révision des professions de la santé* dans les trente jours qui suivent la date de la lettre vous informant de la décision du comité d'inscription. L'information concernant le processus d'appel et les coordonnées de la commission seront incluses dans cette lettre.

## ANNEXES DU GUIDE POUR AUTOÉVALUER UN PROGRAMME EN HYGIÈNE DENTAIRE RESTAURATRICE

- [Formulaire d'autoévaluation d'un programme en hygiène dentaire restauratrice](#)
- [Formulaire B – Certificat de conduite professionnelle](#)
- [Liste de vérification pour l'autoévaluation d'un programme en hygiène dentaire restauratrice](#)
- [Extraits du 'Regulation Part VII – Registration' de l'OHDO \(en anglais seulement\)](#)

---

Septembre 2018